

UNE METHODE DE TRAVAIL ALLIANT STRATEGIES AMIABLE ET CONTENTIEUSE POUR UNE RESOLUTION RAPIDE ET OPERATIONNELLE DU LITIGE

Etude approfondie du dossier dans toutes ses dimensions

- Un dialogue direct et approfondi avec le client pour une compréhension globale du dossier : aspects juridique, économique, temporel, réputationnel et émotionnel (...).
- Identification des besoins et objectifs du client et élaboration, en collaboration avec lui, d'une stratégie adaptée pour les atteindre.

Prise de contact avec la partie adverse

- Echanges avec la partie adverse et son conseil pour évoquer le dossier, renouer le dialogue et identifier des premières pistes de solution.
- Recours au processus de médiation ou de droit collaboratif si nécessaire.

Résolution amiable du litige

- Utilisation des modes amiables pour obtenir des solutions rapides, efficaces et à forte valeur ajoutée, permettant le cas échéant, de maintenir et/ou de rééquilibrer la relation avec l'autre partie.
- Résolution complète (en tous ses aspects) et définitive (solution gagnant-gagnant pensée et voulue par les parties) du conflit.
- Tant en matière économique et commerciale (rupture ou inexécution contractuelle, conflits d'associés...) que personnelle (conflits familiaux, successions, relations interpersonnelles au sens large).

Résolution contentieuse du litige

- Saisine du juge en cas de refus ou d'échec des négociations.
- Utilisation de la voie contentieuse comme d'un levier pour inciter l'autre partie à engager des discussions.
- Si le recours au Juge est une option toujours envisageable, celui-ci ne doit pas automatiquement être privilégié compte tenu des difficultés communément admises auxquelles la justice judiciaire fait aujourd'hui face (longueur des procédures et nombreuses voies de recours, aléa judiciaire, difficultés d'exécution, ...).